



MUNICIPALITE DE LEYTRON

Direction des écoles
Case postale 12
1912 LEYTRON

027.306.45.89
direction@ecoles-leytron.ch

Leytron, le 25 mars 2020

Chers parents,

1. Situation actuelle

Avec les mesures imposées par le Conseil Fédéral, dont la fermeture des écoles, nous entrons toutes et tous dans une période particulière qui demandera **flexibilité**, **collaboration** et **communication** entre l'école et les familles. La situation actuelle engendre de nombreuses problématiques et inquiétudes d'ordre sanitaire, organisationnel et professionnel. Toutefois, le ralentissement ou l'arrêt de l'engagement professionnel est également une opportunité de vivre en famille des moments de partage, d'activités communes ou de discussions plus rares en temps ordinaire.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager les tâches scolaires qui vous sont transmises. Ces activités permettent à vos enfants de consolider leurs connaissances, mais sont également l'occasion de réaliser des travaux scolaires à domicile, à votre convenance au niveau des horaires, dans un climat peut-être plus détendu que lors des traditionnelles tâches à domicile de fin de journée.

La réalisation des tâches ne devrait ainsi en aucun cas créer des tensions ou du stress ; au contraire, certaines activités pourraient être des moments de plaisir partagé entre parents et enfant(s), dans un climat serein et agréable. C'est dans cette optique que les enseignant-e-s préparent les travaux à réaliser à domicile, dont voici quelques précisions :

- **Vos enfants ne sont pas en congé** et doivent consacrer le temps nécessaire à la réalisation des tâches scolaires transmises.
- Temps de travail :
 - Cycle 1 (1-4H) : la durée est laissée à l'appréciation des enseignant-e-s.
 - Cycle 2 (5-8H) : le temps passé à les réaliser sera variable en fonction de chaque enfant. Certaines tâches sont autocorrectives, d'autres remises aux enseignant-e-s.
- Les enseignant-e-s préparent les activités destinées aux enfants. Le contenu des tâches à réaliser tout comme le mode de fonctionnement et de communication utilisé peut varier d'une classe à l'autre.
- Deux types d'activités sont envisageables :
 - Des travaux de répétition/consolidation des notions déjà acquises en classe : l'élève devrait a priori être relativement autonome, selon son âge.
 - D'autres activités - expression écrite, dessin, observation, recherche, lecture... - pourront être partagées ou réalisées avec l'aide d'un ou des parents.
- Aucune note ne sera attribuée durant cette période de fermeture des écoles. Les enfants n'auront ainsi pas d'examen. Cependant, des travaux ponctuels pourront être remis aux enseignant-e-s pour un retour formatif ou une correction.
- Durant cette période de fermeture des écoles, en tant que représentants légaux, vous êtes responsables de votre enfant scolarisé-e à la maison. **Votre collaboration sera ainsi primordiale !** L'école attend de votre part d'assumer les rôles suivants :

- Transmettre les informations reçues à votre enfant ;
- S'assurer qu'il-elle réalise les tâches demandées dans les délais impartis ;
- Fournir l'aide nécessaire à votre enfant pour la réalisation de certaines tâches, selon son âge et le type d'activité ;
- Garder un contact régulier avec l'école, par l'intermédiaire du ou des modes de communication établi(s).

Les enseignant-e-s ont d'ores et déjà réalisé un travail titanesque pour aborder au mieux cette période particulière et permettre à chaque enfant de poursuivre ses apprentissages à domicile. Je leur accorde ma totale confiance et tiens à les remercier vivement pour leur investissement et leur créativité sans limite.

Finalement, il est important de relever que dans le cas où de nouvelles mesures entraient en vigueur, nous devrions peut-être réorganiser notre mode de fonctionnement.

2. Horaires hebdomadaires pour l'année 2020/2021

Année scolaire 2020-2021

1H				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 07.55 à 11.25	de 07.55 à 11.25		de 07.55 à 11.25	de 07.55 à 11.25

2H				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 07.55 à 11.25	de 07.55 à 11.25			de 07.55 à 11.25
de 13.15 à 16.00	de 13.15 à 16.00		de 13.15 à 16.00	de 13.15 à 16.00


3H				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3H	3H		3H	3H
3H	3H		3H	3H

4H				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
4H	4H	4H		4H
4H	4H		4H	4H

5H à 8H				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

3. UAPE et cantine scolaire : Inscriptions 2020/2021

Il est important de renouveler les inscriptions de vos enfants pour **les repas de midi** et/ou pour **l'UAPE**.

 L'inscription pour le repas de midi et pour l'UAPE se fait avec le même formulaire.

Vous pouvez télécharger le formulaire à l'adresse suivante et ***vous inscrire en ligne*** :

[leytron.classesnumeriques.ch / Documents](http://leytron.classesnumeriques.ch/ Documents)

Merci de nous retourner cette inscription le plus tôt possible, mais au plus tard **pour le 15 mai 2020**. Si vous inscrivez votre enfant en utilisant le document papier, merci de le retourner, à l'adresse suivante :

Direction des écoles, UAPE, Case postale 12, 1912 Leytron

La responsable vous informera (mail ou SMS) de l'enregistrement de l'inscription.

Il est toujours possible durant l'année scolaire de modifier vos demandes mais, dans un premier temps, nous devons connaître le nombre d'enfants intéressés par la cantine scolaire et/ou par l'UAPE afin de pouvoir organiser l'année scolaire prochaine.

Pour toutes questions relatives à la cantine scolaire et/ou à l'UAPE, vous pouvez appeler

- 027.306.45.90, le lundi et le vendredi de 8 heures à 11 heures
- 079.823.24.13, du lundi au vendredi de 7 heures à 18 heures 30.

En vous remerciant chaleureusement pour votre compréhension et votre pleine collaboration, je vous souhaite, chers parents, de rester en bonne santé et de profiter des instants qui égayeront ces moments difficiles.

ECOLE PRIMAIRE DE LEYTRON

Le directeur

Christian MOULIN